

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ayant pour objet :

- 1°) LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- 2°) LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
- 3°) LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
DE LA COMMUNE DE PLOEREN

Le public est informé que par arrêté municipal, le Maire de Ploeren a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les 3 dossiers suivants :

- 1°) LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- 2°) LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
- 3°) LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Afin de conduire cette enquête publique, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Josiane GUILLAUME, attachée principale de Préfecture en retraite, en qualité de commissaire-enquêtrice.

L'enquête publique unique se déroulera du **Lundi 30 septembre 2019 à 9h00 au Jeudi 31 octobre 2019 à 17h30 fin de l'enquête publique, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie** où chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique.

Le projet de révision du Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et le résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier du PLU. Les projets de révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées sont dispensés d'évaluation environnementale. Les avis émis par l'Autorité Environnementale sont joints à chacun des dossiers.

Madame la commissaire-enquêtrice recevra en mairie les :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Lundi 30 septembre 2019 | de 9h00 à 12h15 |
| - Mercredi 9 octobre 2019 | de 14h00 à 17h30 |
| - Mardi 15 octobre 2019 | de 9h00 à 12h15 |
| - Vendredi 25 octobre 2019 | de 9h00 à 12h15 |
| - Jeudi 31 octobre 2019 | de 13h30 à 17h30 fin de l'enquête publique unique |

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête publique déposé à la Mairie de Ploeren
- Sur le registre d'enquête publique dématérialisé mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1585>
- En les adressant par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1585@registre-dematerialise.fr
- En les adressant par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de PLOEREN
A l'attention de Mme la Commissaire-enquêtrice
Place de la Mairie
56880 PLOEREN

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1585>

Un poste informatique sera mis à disposition à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie pour consultation du dossier.

Pour la révision du PLU et la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux pluviales, des informations peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Ploeren

Pour la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées, des informations peuvent être obtenues auprès du SIAEP de Vannes Ouest - 7 rue des Artisans - 56870 BADEN

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/1585> pendant 1 an à l'issue de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'intervenir est l'approbation du plan local d'urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux pluviales par le conseil municipal, et l'approbation du zonage des eaux usées par le Syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable (SIAEP), après modification éventuelles résultant de l'enquête publique.

Le Maire,

Gilbert LOHRO